

1<sup>ère</sup> réunion du Comité Local de Suivi du projet éolien des  
communes de Gournay-sur-Aronde et d'Antheuil-Portes



**Réunion de lancement  
2 juillet 2018**

Benjamin BRAND, Prospecteur foncier  
Caroline ACCART, Chef de Projet

# Sommaire

➤ Présentation de la société RP-Global

➤ Le projet à l'étude

➤ Le Comité Local de Suivi



## Présentation de la société RP-Global



*“Complying with the highest environmental standards RP Global develops high-quality renewable energy projects that provide solid returns.”*

- Gerhard Matzinger, CEO

### Hydropower Plants



RP Global has more than 25 years of experience in the development, financing and operation of Small Hydro Power Plants in an international context.

### Wind Power Plants



Starting in 2009, RP Global has put into operation wind farms in Poland, France and Croatia and thereby created a portfolio of significant scale.

### Solar Power Plants



Starting in 2015, RP Global has been diversifying its portfolio towards solar projects.

# Présentation de la société RP-Global

➤ RP Global est une société privée qui développe des installations de production d'électricité à base d'énergies renouvelables :

- Hydroélectricité
- Eolien
- Photovoltaïque

➤ Elle en gère également la construction et l'exploitation

➤ Une expérience de plus de 30 ans dans les EnR :

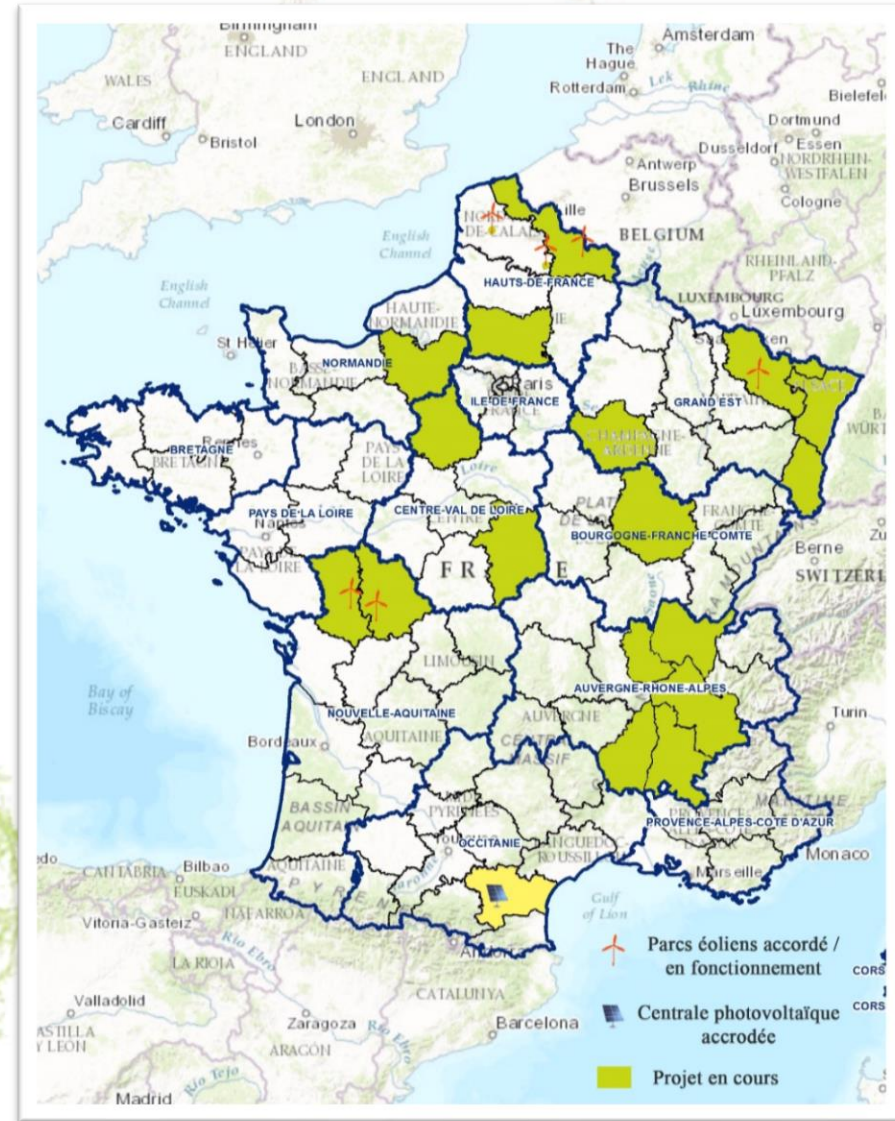
- 34 Projets en exploitation ou en cours de construction (450 MW)
- 1000 MW de projet en développement





# RP-Global France

- Créée en 2008 et basée à Lille dans le Nord
- L'expérience de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France
  - Parcs de l'Enclave et du Louveng (59) : **49,5 MW et 11 MW**
  - Parc de Fond Gérome et de Mont d'Hézecques (62) : **16 MW**
  - Parc de Fresnes-en-Saulnois (57) : **11,5 MW**
- Un portefeuille en pleine croissance
  - Centrale Photovoltaïque : **4,2 MW** Accordés
  - Parcs éoliens :
    - 25 **MW** accordés, ~ **60 MW** en instruction
  - Projets éoliens dans le Nord, l'Eure, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Moselle : **> 200 MW** en développement



# Méthodes de travail

- Une collaboration à toutes les étapes du projet, jusqu'au parc éolien :



- RP Global s'inscrit donc dans un **partenariat de long terme** avec les collectivités locales et la population :

1. **Communication** à chaque étape du projet
2. **Concertation** avec l'ensemble des acteurs (CLS, enquêtes publiques, ...)
3. **Participation** à la vie locale et sensibilisation à l'environnement
4. **Intéressement financier** local par la mise en place d'un financement participatif





## Le projet éolien actuellement à l'étude





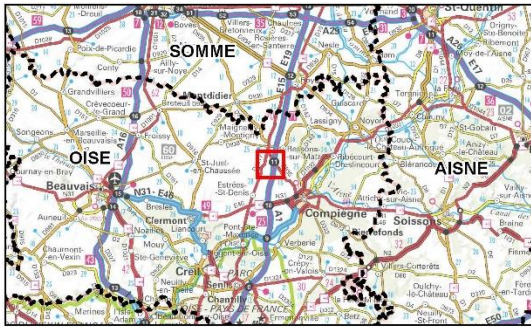
# La zone d'étude





RENEWABLE POWER  
**rpGLOBAL**

Projet éolien de Gournay-sur-Aronde (60)

Demande d'Autorisation Environnementale

**Situation géographique de la  
Zone d'Implantation Potentielle  
à l'échelle de l'aire d'étude immédiate**



-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Limite communale
-  Limite départementale

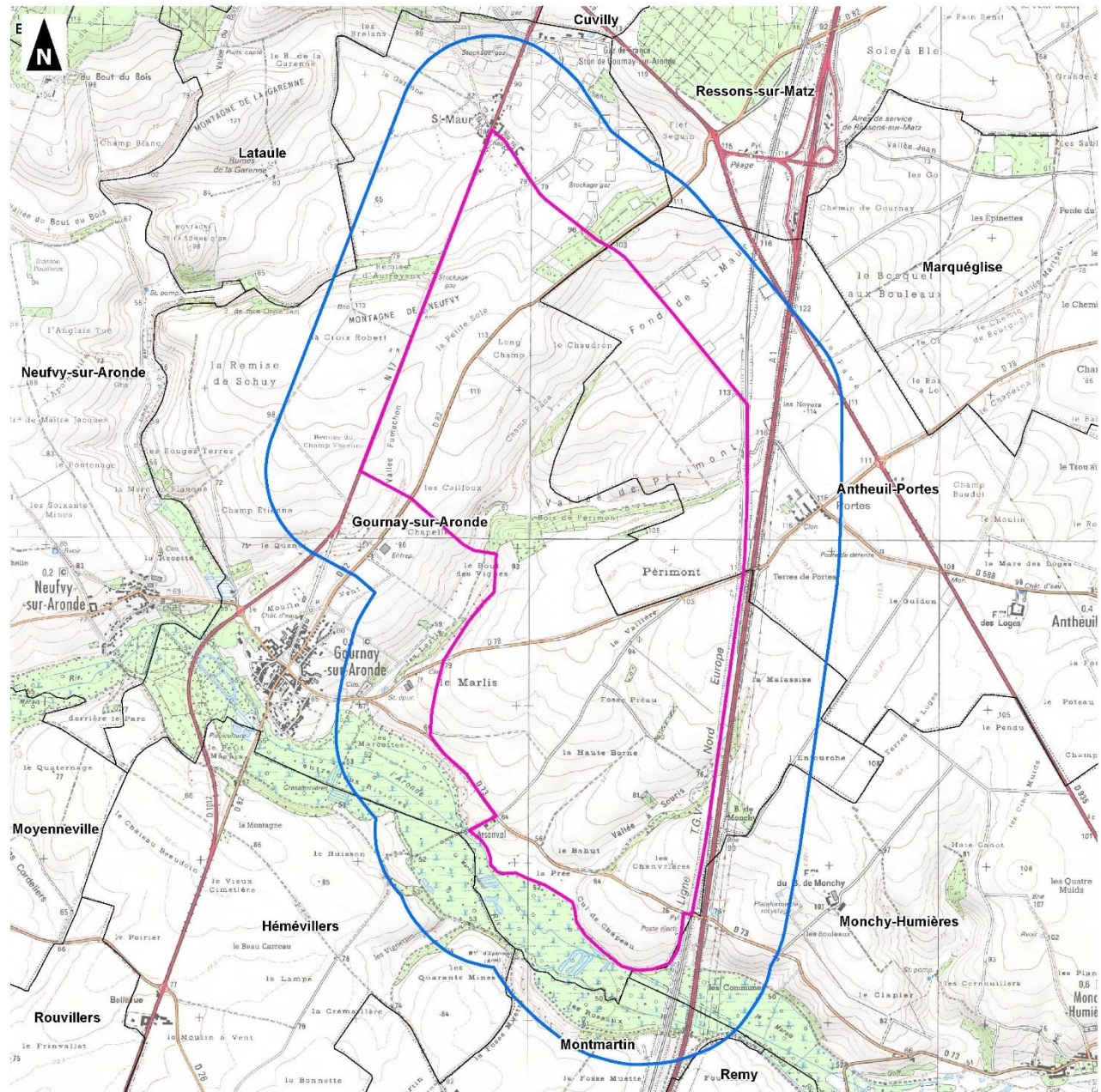


**1:25 000**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



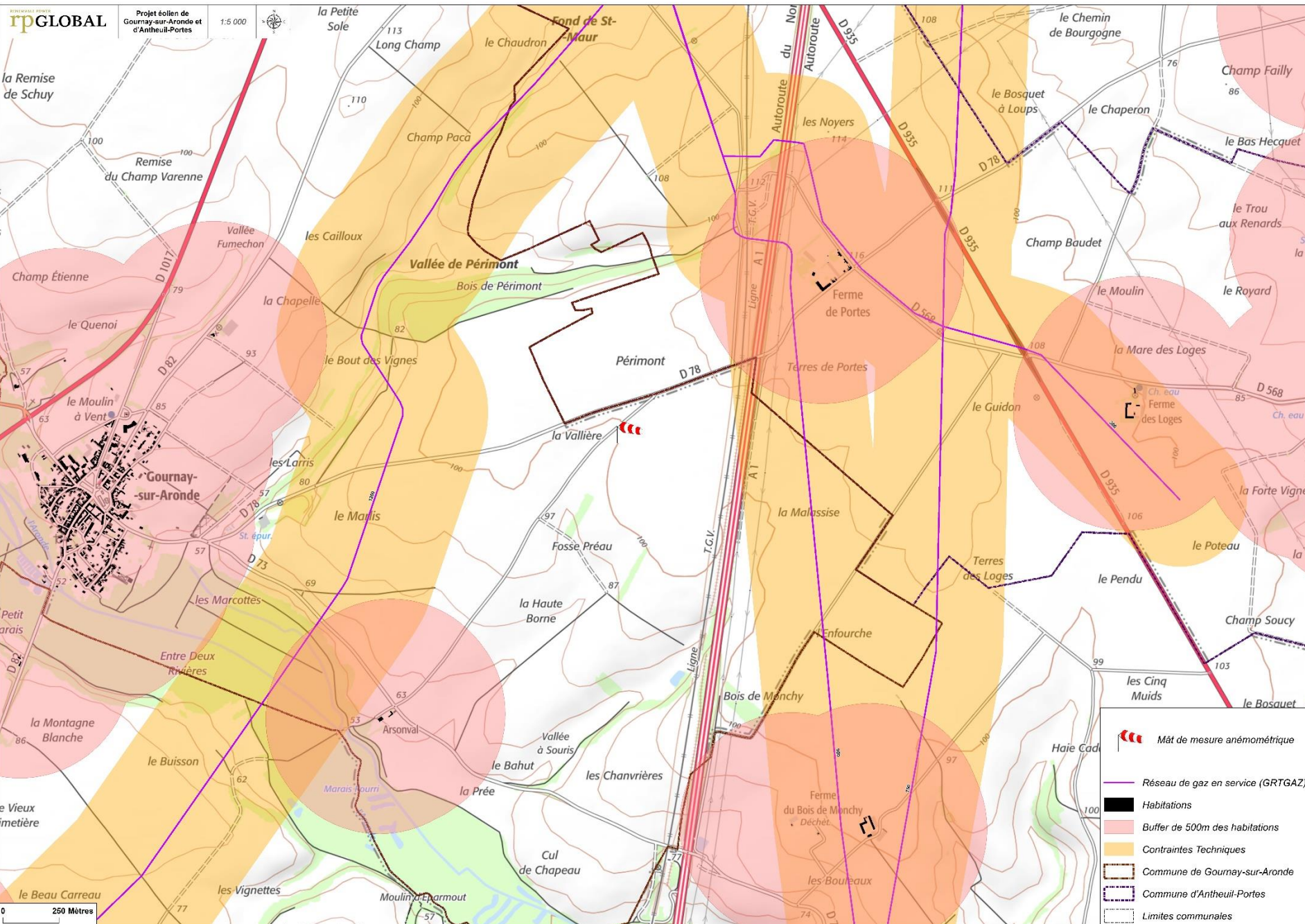
Réalisation : AUD/ICE, 2017  
Source de fond de carte : IGN SCAN25® et SCAN1000®  
Sources de données : IGN ADMINEXPRESS® - RP GLOBAL - AUD/ICE, 2017





# Les contraintes réglementaires

rpGLOBAL  
Projet éolien de Gournay-sur-Aronde et d'Antheuil-Portes  
1:5 000



- Mât de mesure anémométrique
- Réseau de gaz en service (GRTGAZ)
- Habitations
- Buffer de 500m des habitations
- Contraintes Techniques
- Commune de Gournay-sur-Aronde
- Commune d'Antheuil-Portes
- Limites communales

# Déroulement du projet

## Etude d'impact environnemental : quésaco...

Cette étude doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet éolien et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire du projet.

L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : population et santé humaine, biodiversité (faune, flore, habitats naturels...), les terres, le sol, l'eau, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage ainsi que les interactions entre ces éléments

## Les objectifs de cette étude sont triples :

- 1) protéger l'environnement humain et naturel par le respect des textes réglementaires ;
- 2) aider à la conception d'un projet par la prise en compte des enjeux et sensibilités des lieux ;
- 3) informer le public des raisons du projet, des démarches entreprises et des effets attendus. L'étude d'impact sert également à éclairer le décideur sur la décision à prendre au vu des enjeux environnementaux et relatifs à la santé humaine du territoire concerné.



# Déroulement du projet

## Etude d'impact environnemental – Planning prévisionnel

- ☞ Lancement des études : fin 2017
- ☞ Installation du mât de mesure anémométrique + système chiro => 10 mars 2018
- ☞ Bilan de l'état initial (hors finalisation écologique) => 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre 2018
- ☞ Travail sur les implantations et le type d'éolienne => Septembre / Octobre 2018
- ☞ Evaluation des impacts potentiels => Octobre 2018
- ☞ Mise en application de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) => Novembre 2018
- ☞ Définition des mesures d'accompagnement => Décembre 2018
- ☞ Dépôt de la demande d'autorisation environnementale => début 2019

# Déroulement du projet

## La participation du public

- ☞ Réunion d'information sur le mât de mesure fin février / début mars
  
- ☞ Réunions publiques et permanences d'information avec tenue d'un cahier de recommandations à mettre en place
  
- ☞ Construction du projet de territoire : actions de sensibilisation à l'environnement (scolaires et tout public)
  - ☞ Interventions dans les classes de CE2 / CM1 / CM2 : 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018 :
    - ☞ Le développement durable et les éoliennes
  - ☞ Intervention dans les classes à la rentrée sur les chiroptères puis sortie nocturne tout public courant septembre
  
- ☞ Mise en place du Comité Local de Suivi



# Le Comité Local de Suivi

## Son rôle

### 👉 Echanger

Discuter ensemble des attentes, des contraintes, des points de vigilance...

### 👉 Transmettre l'information

Le CLS devient l'un des acteurs du projet et permet de relayer l'information à l'ensemble des personnes intéressées

### 👉 Construire ensemble

Le CLS participe à la création d'un projet éolien cohérent avec le territoire d'implantation

## Le planning de réunions

Dans l'élaboration du projet, le CLS se réunit à chaque étape majeure de l'étude d'impact

### 👉 Bilan de l'état initial

Milieu humain, naturel, paysager et physique

### 👉 Variantes et Impacts

Travailler sur les différents scénarios d'implantation / Type de machines

### 👉 Mesures ERC

La séquence Eviter-Réduire-Compenser permet la meilleure intégration du projet dans son environnement

# Le Comité Local de Suivi

Questions /remarques émises lors du CLS (1/6) :

- ☞ Est-il possible de visiter un parc développé par RP-Global
  - Nous allons regarder la possibilité d'une visite de site et le proposer aux membres du CLS...
- ☞ Comment RP-Global a identifié la zone sur Gournay-sur-Aronde et Antheuil-Portes? Est-ce des personnes de Gournay qui vous ont contacté ?
  - C'est notre cartographe qui identifie des zones potentielles en compilant diverses contraintes (distance aux habitations et aux routes, zones de protection de la biodiversité et des paysages,..). Une fois les secteurs favorables identifiés, c'est le prospecteur foncier qui prend contact avec la mairie concernée puis avec les propriétaires et exploitants agricoles de la zone.
- ☞ Quelles sont les procédures d'autorisation et à quel moment la mairie peut-elle se prononcer sur le projet ?
  - Les parcs éoliens font partie des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Pour construire et exploiter un parc, nous devons obtenir une Autorisation Environnementale. Dans le cadre de l'instruction de notre demande, une enquête publique et une enquête administrative sont organisées. L'enquête publique permet de recueillir, grâce au commissaire enquêteur, l'avis des personnes concernées par le projet. L'enquête administrative interroge les différents services de l'état et les communes d'implantation du projet ainsi que celles situées dans un rayon de 6 km autour du projet de parc. C'est dans ce cadre que la commune pourra prendre officiellement position vis-à-vis du projet.
- ☞ Quelles sont les dimensions standards actuelles d'une éolienne ?
  - Les éoliennes installées actuellement mesurent entre 150 et 200 mètres en bout de pales. Le mat fait généralement entre 100 et 125 mètres. La puissance unitaire varie entre 2,5 et 3,5 MW...



# Le Comité Local de Suivi

## Questions /remarques émises lors du CLS (2/6)

☞ Y a t-il un minimum d'éolienne pour qu'un parc éolien soit rentable ?

- Il y a deux niveaux de réponse à cette question... D'un point de vue purement économique, il y a plusieurs paramètres qui interviennent dans le calcul de rentabilité d'un parc : le coût de raccordement au poste électrique, le potentiel de vent de la zone, le type d'éolienne envisagé... et cela varie fortement d'un site à un autre.

Mais la question se pose plus en terme de stratégie de développement de l'éolien sur un territoire donné. En effet, l'objectif principal est de développer au mieux les énergies renouvelables dont l'éolien fait partie, tout en préservant les paysages. Pour cela il faut éviter le mitage des parcs éoliens, en installant, si le secteur le permet, un projet intéressant plutôt que de multiplier les petits projets.

☞ Quelles sont les garanties démantèlement ?

- Avant la mise en service du parc éolien, l'exploitant du parc doit fournir la preuve de la constitution des garanties financières pour le démantèlement du parc. Ces obligations sont inscrites dans le décret... et repris systématiquement dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

### **Article R553-1 du Code de l'Environnement**

Créé par [Décret n°2011-985 du 23 août 2011 - art. 2](#) Abrogé par [Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 - art. 6](#)

*1.-La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de [l'article L. 512-1](#) est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à [l'article R. 553-6](#). Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation.*

# Le Comité Local de Suivi

## Questions /remarques émises lors du CLS (3/6)

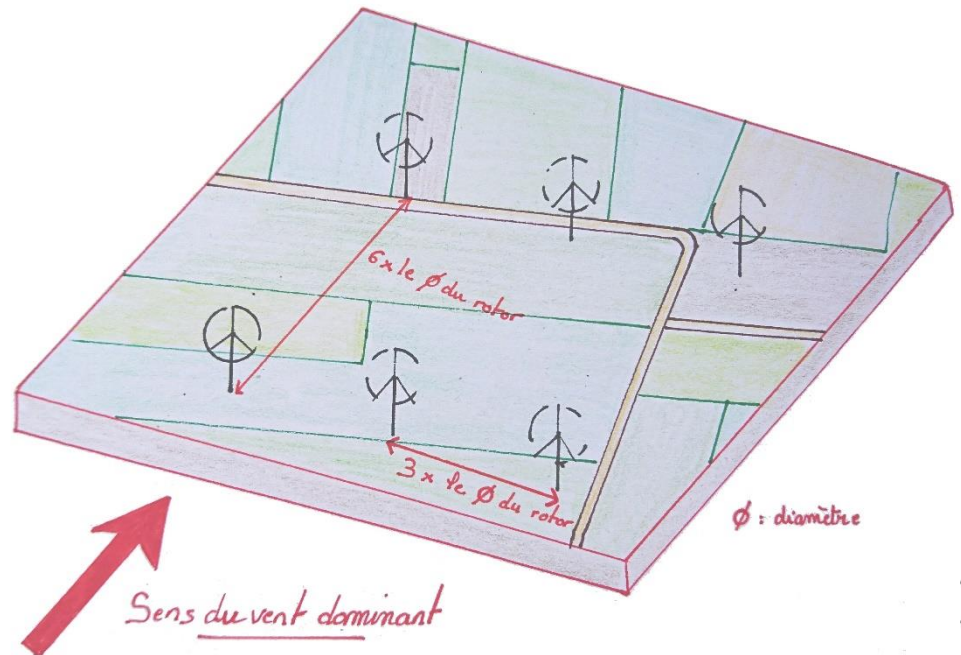
- ☞ Si le potentiel de vent ne sont pas là, que se passe-t-il ?
  - Le mat de mesure que nous avons installé doit permettre de qualifier le vent sur le secteur (direction principale, régularité du flux...) et définir précisément la vitesse moyenne. Par contre, il est déjà certain que le site dispose d'un potentiel éolien intéressant (données des stations météorologiques à proximité + données de vent nationales)
  
- ☞ A quoi doit-on s'attendre vis-à-vis de l'impact acoustique ?
  - L'étude d'impact prévoit une analyse acoustique. Elle consiste à quantifier les niveaux de bruit ambiant actuels puis de simuler l'impact acoustique des éoliennes en fonction de l'implantation et du modèle choisi. L'étude doit prouver que le parc projeté respecte la législation en vigueur à savoir une émergence maximale (« quantité » de bruit supplémentaire) + 3dB la nuit et + 5dB le jour. Dans tous les cas, ces éléments seront vérifiés par un inspecteur ICPE dans les mois suivant la mise en service par une mesure du bruit avec, puis sans le parc éolien en fonctionnement.
  
- ☞ Y-a-t-il des indemnités prévues pour les agriculteurs qui cultivent à coté des éoliennes concernant les pertes de rendement ?
  - RP-global assure l'exploitation de plusieurs parcs depuis une dizaine d'année et n'a jamais eu de retour des agriculteurs cultivant à proximité des éoliennes ou sur la parcelle d'implantation concernant des pertes de rendement dû au fonctionnement des éoliennes. Au sein de notre syndicat (FEE), ce sujet ne nous semble jamais avoir été évoqué.



# Le Comité Local de Suivi

## Questions /remarques émises lors du CLS (4/6)

- ☞ Combien de machines va-t-il y avoir sur Gournay sur Aronde et Antheuil-Portes?
  - C'est l'état initial de l'étude d'impact qui va permettre de définir combien d'éoliennes peuvent être « techniquement » installées à Gournay-sur-Aronde et Antheuil-Portes. Il faut cependant également tenir compte du processus de co-construction mis en place avec le CLS notamment pour arrêter le nombre d'éoliennes envisagé. A ce stade du développement, il nous semble cependant opportun de réfléchir sur un projet entre 7 et 10 éoliennes.
  - Il faut également garder à l'esprit, qu'au cours de l'instruction, le préfet peut refuser certaines éoliennes du parcs...
- ☞ Quelle distance doit-on maintenir entre deux éoliennes ?



# Le Comité Local de Suivi

## Questions /remarques émises lors du CLS (5/6)

- ☞ On entend parfois dire que toutes les éoliennes ne sont pas connectés au réseau électrique..
  - Le développement d'un parc éolien nécessite un investissement financier important qui se rentabilise par la vente de l'électricité produite par les éoliennes. Il n'y aurait donc tout simplement aucun intérêt à construire un parc éolien sans le raccorder au réseau.
- ☞ Pourquoi certaines éoliennes ne tournent pas dans un parc alors qu'il y a du vent ? Est-ce une demande de EDF de déconnecter les parcs ?
  - Plusieurs réponses : éolienne en maintenance, pannes, retour de la nacelle à sa position d'origine pour limiter la torsion des câbles... concernant les demandes de déconnection, Enedis peut nous le demander mais cela n'arrive généralement pas plus d'une fois par an.
- ☞ Est-ce que toutes les éoliennes sont construites en même temps ?
  - La construction d'un parc éolien nécessite plusieurs mois de travaux qui se découpent par lots : création des accès, passage des câbles, réalisation des fondations, montage des éoliennes. Le montage d'une éolienne ne nécessite généralement pas plus d'une semaine et les éoliennes sont montées les une à la suite des autres.
- ☞ Quel est la part de l'éolien dans la production d'électricité total en France ?
  - D'après le panoramas de l'électricité renouvelable du 31/12/17 fait par rte: L'éolien couvre 5 % de l'électricité consommée en 2017.
- ☞ Quel est la législation pour les drones sur les zones d'éoliennes (il existe des servitudes liées aux drones sur les zones de stockage gaz) ?
  - Il n'y a pas de législation spéciale pour le vol de drones au niveau des parcs éoliens.

# Le Comité Local de Suivi

## Questions /remarques émises lors du CLS (6/6)

### ☞ Peut-on avoir des photomontages ?

- Les premiers photomontages vont être réalisés pour analyser les différentes variantes, notamment depuis les lieux de vie. D'autres seront réalisés une fois le projet défini pour illustrer l'impact du projet éolien sur les paysages, les monuments historiques, les lieux de vie, les axes de circulation... Ils seront bien évidemment présentés lors des prochains CLS.

### ☞ Quels avantages pour les habitants de Gournay-sur-Aronde

- Le projet éolien engendrera des retombées économiques pour la commune qui profiteront directement aux habitants. Il faudra également réfléchir à des mesures de compensations et d'accompagnement. Ces mesures ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et devront être discutées dans le cadre du CLS. Au cours de cette première réunion, des pistes ont été évoquées comme des bornes de recharge pour voitures électriques, des aménagements de l'Aronde....